

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

**Arrêté du 13 avril 2026 désignant l'opération de restructuration liée à la réorganisation de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne-Nanterre de la direction des routes d'Ile-de-France ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement des agents**

NOR : ATDK2608935A

La ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre IV de son livre IV ;

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 modifié relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 ;

Vu l'avis du comité social d'administration spécial de la direction des routes d'Ile-de-France en date du 27 mars 2026,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La réorganisation de l'unité d'exploitation de la route (UER) de Boulogne-Nanterre et la fermeture des centres d'exploitation (CEI) de Boulogne et d'Orgeval, au sein de la direction des routes d'Ile-de-France, constituent une opération de restructuration au sens de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 23 décembre 2019 susvisé.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 23 décembre 2019 susvisé cette opération de restructuration ouvre droit, pour chaque emploi et fonction concernés et visés en annexes 1 et 2 du présent arrêté, aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement prévus aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Les fonctionnaires et les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret du 5 octobre 2004 susvisé, concernés par cette opération de restructuration mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et dont les postes sont visés en annexe 1 du présent arrêté peuvent bénéficier de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé.

**Art. 3.** – Les fonctionnaires concernés par cette opération de restructuration mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et dont les postes sont visés à l'annexe 2 du présent arrêté peuvent bénéficier du complément indemnitaire d'accompagnement prévu par le décret du 19 mai 2014 susvisé.

**Art. 4.** – Le bénéfice des dispositions prévues aux articles 2 à 3 est ouvert à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 pour une durée d'un an.

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 avril 2026.

*La ministre de l'aménagement du territoire  
et de la décentralisation,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjointe à la directrice des ressources humaines,*

C. TRANCHANT

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice de la synthèse statutaire,  
des politiques territoriales et des partenariats,*  
H. MARTIN

## ANNEXES

## ANNEXE 1

Services concernés et site actuel	Postes concernés	Service et lieu de transfert
CEI d'Orgeval (Orgeval)	Agent d'exploitation	CEI d'Ablis (Ablis)
CEI d'Orgeval (Orgeval)	Chef d'équipe Agent d'exploitation	CEI de Rocquencourt (Le Chesnay-Rocquencourt)
CEI d'Orgeval (Orgeval)	Chef du CEI	UER Boulogne-Nanterre (Le Chesnay-Rocquencourt)
CEI de Boulogne (Boulogne-Billancourt)	Chef d'équipe Agent d'exploitation	CEI de Rocquencourt (Le Chesnay-Rocquencourt)
CEI de Boulogne (Boulogne-Billancourt)	Chef du CEI	UER Boulogne-Nanterre (Le Chesnay-Rocquencourt)

## ANNEXE 2

Services concernés et site	Postes concernés
CEI de Boulogne (Boulogne-Billancourt)	Chef du CEI
CEI d'Orgeval (Orgeval)	